

LES HAIES AU SEIN DE NOTRE RESIDENCE.

Les membres de votre Comité Syndical ont reçu de nombreuses remarques au cours des derniers mois au sujet de *la hauteur et de la largeur des haies* qui bordent nos allées et squares, dont certaines ont largement dépassé toutes les normes généralement admises, y compris par notre cahier des charges qui serait lu de très loin..... Or au cours des journées de « glisse » dans PSN, donc à partir du 4 janvier, il est apparu que les voitures et piétons ont été encore plus gênés que d'habitude par la largeur des haies, notamment dans les virages. En dehors de la période de neige et de verglas, à certains endroits de la Résidence, il est impossible de marcher sur le trottoir avec une poussette de bébé ou encore avec un parapluie.

Le cahier des charges de PSN stipule que la végétation entre les villas et les routes ne doit pas excéder à maturité une **hauteur de 150 centimètres** et qu'aucune plantation ne devra être effectuée à moins de 50 centimètres des voies afin de laisser une **largeur théorique de trottoir de 1, 50 mètre**. De plus l'éclairage de nos lampadaires, dans quelques cas bien précis est fortement diminué, justement à cause des haies, voire de certains arbres. Il y a une dizaine d'années, à l'occasion des travaux de rénovation de la résidence, le Comité Syndical a fait doubler le nombre de lampadaires pour améliorer l'éclairage et donc **aussi la sécurité de PSN**. Or actuellement certains de ces lampadaires « supplémentaires » sont complètement noyés sous la végétation !

Nous avons demandé à Art Topia, entreprise chargée de l'entretien de notre Résidence, de bien vouloir nettoyer les caniveaux. Ce travail vient d'être fait mais il faudra recommencer d'ici peu de temps quand on constate qu'au bas de certaines haies il n'y a que détritus et autres feuilles mortes qui iront se mettre dans les caniveaux au premier coup de vent. Donc, nettoyez aussi le bas de vos haies pour une meilleure propreté générale de PSN.

En conséquence, il est demandé à tous les membres de l' A.S.L. concernés par cette affaire des HAIES, de bien vouloir prendre leurs dispositions pour ramener leur hauteur et leur largeur à des dimensions acceptables par TOUS les autres membres de PSN.

Cette notion de respect des dimensions de la végétation en bordure des routes n'est pas aussi innocente que cela pourrait apparaître de prime abord : la responsabilité des propriétaires concernés pourrait parfaitement être engagée en cas d'accident, ce que personne ne souhaite évidemment, mais ce qui s'est déjà malheureusement produit dans le virage devant le 8 de l'allée de la forêt de Marly, il y a une vingtaine d'années.

Au nom de tous les membres du Comité Syndical, je remercie par avance ceux et celles qui prendront les actions qui iront dans le sens indiqué ci-dessus.

Sentiments dévoués.

André VAURIE.
Président de l' A.S.L. Pré Saint-Nom.